

à mon honorable ami de Cap-Breton-Sud, quelles qualités ils avaient pour occuper de tels postes quand ils y ont été promus.

**L'hon. M. Rowe:** Quelles qualités ont certains de ceux qui occupent ces postes maintenant?

**M. MacInnis:** La question est fondée, mais il ne s'agit pas de cela en ce moment.

**L'hon. M. Abbott:** Sûrement pas.

**M. MacInnis:** Il ne s'agit pas de cela. Ce n'est pas parce que j'estime que les ministres ne les valent pas, que je m'oppose à ces traitements, ou plutôt à l'augmentation de \$9,000 du traitement des membres du Cabinet.

**L'hon. M. Harris:** Pour le compte rendu: \$5,000.

**M. MacInnis:** Vous avez déjà une augmentation de \$4,000 en tant que député, à laquelle vient s'ajouter une augmentation de \$5,000 à titre de ministre, ce qui fait \$9,000, de quelque façon qu'on le considère. De toutes façons, lorsque le bill sera adopté, un ministre recevra \$9,000 de plus qu'il ne touchait auparavant.

**L'hon. M. Harris:** \$5,000.

**M. MacInnis:** Le ministre recevra \$9,000 de plus qu'il ne touchait auparavant; son impôt sur le revenu portera sur \$9,000 de plus que par le passé.

On a déjà dit que la situation actuelle est particulièrement difficile pour les ministres, beaucoup plus difficile qu'elle ne l'était dans les années 30. Je dirai qu'elle est fort agréable si on la compare avec les problèmes auxquels ont dû faire face les ministres des années 30. J'étais ici; je sais ce qui se passait dans le pays. Depuis quinze ans, le pays marche tout seul; on ne pourrait arrêter son élan, même si on le voulait.

**Le très hon. M. Howe:** Quand tout va bien, cela marche tout seul; quand tout va mal, c'est la faute du Gouvernement.

**L'hon. M. Rowe:** Vous aviez l'habitude de dire cela!

**M. MacInnis:** Le premier ministre suppléant admettra sans doute que je ne lui ai guère adressé de reproches depuis qu'il siège en cette enceinte.

**Le très hon. M. Howe:** J'en conviens!

**M. MacInnis:** Et je ne lui adresse pas de reproches aujourd'hui. A la vérité, il m'est souvent arrivé de penser que je n'étais pas très bon membre de l'opposition, étant donné que je ne pouvais pas consciencieusement lui adresser des reproches à l'égard de tant de

mesures. Mais quand il s'agit de mesures comme celle-ci, je n'hésite nullement à critiquer.

En passant, je tiens à mentionner un point dès maintenant, bien que peut-être on trouvera qu'il ne se rapporte guère à la mesure à l'étude. En tout cas, bien peu de ce qui s'est dit jusqu'ici se rapporte au sujet. Voyons le passé du gouvernement actuel. Lorsque le régime conservateur a quitté le pouvoir, en 1935, l'un de ses derniers actes a été d'insérer la loi sur l'assurance-chômage dans nos statuts. Le parti libéral de l'époque s'est opposé à l'adoption de cette loi, parce que, disait-il, elle outrepassait la compétence du gouvernement fédéral. Lorsqu'il a pris le pouvoir, le régime libéral l'a soumis à l'interprétation des tribunaux qui l'ont déclarée inconstitutionnelle.

Mais, en 1937, les libéraux ont-ils présenté une loi relative à l'assurance-chômage? Non! En ont-ils présenté une en 1938? Non! Ont-ils présenté une loi sur l'assurance-chômage en 1939? Non! Ont-ils cherché à modifier la constitution afin de présenter une loi de ce genre? Non. Mais ils ont cherché à la faire modifier en 1940 et plus tard ils ont présenté un bill sur l'assurance-chômage. Quand ils l'ont présentée, il ne s'agissait pas d'une mesure de sécurité sociale, mais d'une mesure anti-inflationniste.

Telles ont été les réalisations du Gouvernement en ce qui concerne le chômage et les conditions qui ont régné au pays de 1935 à 1940. Il n'a pu mettre en œuvre une mesure d'assurance-chômage que lorsque le recrutement pour l'armée et les industries de guerre eurent dégariné les listes de sans-travail. Vous avez là un aperçu de la situation.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je sais que l'honorable député veut être juste. Le 5 novembre 1937, je crois, M. Mackenzie King adressait une lettre aux premiers ministres de toutes les provinces. Il cherchait à obtenir le consentement des provinces relativement à une modification à la constitution qui rendrait possible l'assurance-chômage. Trois des provinces n'ont pas accordé leur consentement; autrement nous l'aurions eue à ce moment-là.

**M. MacInnis:** Toutes les provinces ont-elles été d'accord en 1940?

**M. le président suppléant:** Les deux députés enfreignent le Règlement, et j'en prends tout le blâme. Non seulement la question présentée débattue ne se rattache ni d'Ève ni d'Adam à l'article 1 du projet de loi, mais il n'est pas permis de la discuter parce que les honorables députés anticiperaient sur l'étude du prochain article au programme de la Chambre. Par conséquent, je veux croire